



PREFECTURE Eure-et-Loir



**DIRECTIVE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES PAYSAGES**  
-----  
Préservation des vues sur la cathédrale de Chartres

**ORIENTATIONS ET PRINCIPES FONDAMENTAUX DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR**  
**DOCUMENT GRAPHIQUE**

CARTE V  
Synthèse communale : Saint-Lupercie

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre - Val de Loire Février 2021	Sources : DREAL Centre - Val de Loire BD Parcellaire  Projection : RGF Lambert 93 (ESPG : 2154)
--	--

**LÉGENDE**

- Cathédrale
- Vues majeures
- Cônes de vues
- Périmètre d'application de la directive
- Aire d'exclusion des objets de très grande hauteur
- Limitation des hauteurs des constructions et des végétaux (m NGF)
- Hauteurs des pylônes isolés**
- 0 m
- 30 m
- 40 m
- 50 m

